



Commune de Bouy

CONSEIL MUNICIPAL - séance du 16 novembre 2022

Monsieur Raphaël FAILLIOT a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 novembre 2022 et réuni le 16 novembre 2022, a adopté les décisions suivantes :

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour arrêter les montants définitifs des Attributions de Compensation (AC) pour 2022 pour la commune de Bouy à la somme de 13 233 euros.

- Décisions modificatives au budget primitif de 2022 :

CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL

Article 64111 : + 13 000 euros

Article 6188 : - 13 000 euros

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

(versement d'une subvention à la coopérative scolaire pour achat d'instruments de musique)

Article 6574 : + 320.10 euros

Article 6188 : - 320.10 euros

- Délibération pour le remboursement de factures payées par une adjointe dans le cadre des préparatifs du repas des sages pour la somme de 106.19 euros

- Délibération pour lister les dépenses au compte 623 (fêtes et cérémonies)

- Délibération pour actualisation des tarifs du service périscolaire

- Délibération pour actualisation des tarifs de la salle de fêtes

- Délibérations dans le cadre de la rénovation énergétique :

- DRIGET - Lot 5 – chauffage ventilation – avenant n° 1 : 5 281.04 euros TTC
- DRIGET - Lot 3 – charpente couverture – avenant n°1 : 1 776.48 euros TTC
- DRIGET - Avenant remplacement canalisation chauffage enterrée entre le bâtiment chaufferie et le bâtiment mairie/maternelle : 12 167.72 euros TTC

- Délibération pour les travaux de remise en état du lavoir :

- Entreprise SPTP pour réparation du mur : 900.00 euros TTC
- Entreprise VIEVILLE pour reprise de la toiture : 9 803.75 euros

- Délibération pour consolidation des fondations de la salle des fêtes :

- Entreprise URETEK pour un montant de 65 686.05 euros TTC

- Délibération pour le défrichage de la parcelle « Haute Pétignie »

- Entreprise Jérôme GUILLAUMET pour un montant de 3 000 euros TTC

- Délibération pour autoriser le maire à signer la convention à intervenir entre le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la marne pour la prestation en santé du service prévention.